

---

**Comité exécutif du Programme  
du Haut-Commissaire**

Distr. restreinte  
10 juin 2024

Original : anglais et français

**Comité permanent**  
Quatre-vingt-dixième réunion

---

**Mise à jour sur la mesure de l'impact de l'accueil, de la  
protection et de l'assistance des réfugiés***Résumé*

La présente mise à jour décrit les efforts coordonnés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de répondre à la demande faite par l'Assemblée générale des Nations Unies de mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés ([A/RES/78/184](#)). Elle résume les développements intervenus depuis qu'a commencé le travail sur l'évaluation de l'impact, ainsi que les résultats du cinquième atelier tenu le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2023 avec les États.

## I. Introduction

1. Le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de déplacés internes dans le monde a maintenant franchi la barre de 108 millions de personnes. Ce chiffre impressionnant doit être considéré au vu du caractère prolongé de nombreuses situations de déplacement et des modestes progrès réalisés en matière de solutions. Depuis longtemps, les pays d'accueil de réfugiés ont attiré l'attention sur le fait que leur contribution à la gestion des conséquences des déplacements forcés n'était pas reconnue, et ont insisté sur la nécessité d'un plus grand partage de la charge et des responsabilités.

2. S'inspirant du rapport d'étape de 2020 relatif à l'évaluation de l'impact de l'accueil et de l'assistance des réfugiés, le présent document décrit les efforts coordonnés par le HCR, avec la contribution technique de la Banque mondiale et du Centre commun de données sur le déplacement forcé, pour répondre à la demande faite par l'Assemblée générale des Nations Unies de mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés. Il rend compte de l'approche suivie et des avancées obtenues depuis décembre 2018 où les États membres ont approuvé le Pacte mondial sur les réfugiés (A/RES/73/151). Il répond à l'exigence de ce Pacte, à savoir que le processus éclaire l'évaluation faite tous les quatre ans aux forums mondiaux sur les réfugiés, en combinaison avec le mécanisme de suivi de la mise en œuvre des engagements et contributions, soutenu par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

3. Même si le principe du partage de la charge et des responsabilités est largement admis, il n'est pas encore mis en pratique sur le plan international. Jusqu'ici, les efforts ont porté sur l'évaluation des lacunes, les mécanismes à créer pour rendre compte des progrès réalisés et sur la façon de rendre la coopération internationale plus prévisible. A fait l'objet d'un grand débat, la méthode d'évaluation des coûts et de l'impact général de la présence des réfugiés sur les pays et communautés d'accueil, compte tenu de nombreuses variables qui, en principe, déterminent les situations de réfugiés.

4. Il est largement reconnu qu'a été jusqu'ici inéquitable le partage de la charge et des responsabilités pour l'accueil, la protection et l'assistance des réfugiés, et qu'il existe d'importantes lacunes en matière de coopération internationale. La grande majorité (plus de 70 %) des réfugiés vivent dans les pays voisins, et seulement quelques pays donateurs fournissent l'essentiel de l'appui financier et technique. Les pays d'accueil supportent le plus lourd fardeau, comme reconnu par le HCR à maintes reprises et dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Ce n'est pas uniquement le nombre absolu de réfugiés accueillis qui devrait être pris en considération, mais ce nombre par rapport à la taille de la population du pays d'accueil. Pour déterminer la capacité des États à accueillir les réfugiés, on devrait tenir compte des différences de niveau de développement et de croissance économique, ainsi que des contextes local et régional. Il est donc essentiel de trouver les moyens d'élargir la base d'appui et de faire participer activement un plus grand nombre de parties prenantes, afin de promouvoir un partage de la charge plus équitable, plus prévisible et plus durable.

## II. Objectifs du travail sur la mesure de l'impact

5. Les efforts visant à mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés exigent que la coopération internationale pour la protection des réfugiés soit reconnue par tous comme importante, et que d'autres États et parties prenantes contribuent à l'allègement de la pression sur les pays d'accueil. Cette approche tient compte du fait que les pays d'accueil apportent une contribution substantielle, en planifiant et en évaluant des interventions efficaces et efficientes pour satisfaire les besoins des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. Avec un engagement partagé en faveur des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, une contribution importante pourrait être apportée par l'évaluation en commun des lacunes de la coopération internationale, même si les données et preuves quantifiables sont aussi nécessaires. La quantification est le seul moyen d'atteindre cet objectif commun. Au vu des inégalités perceptibles, des mesures urgentes en faveur d'un partage plus équitable de la charge et des responsabilités sont nécessaires pour une évaluation complète de l'impact et des lacunes.

6. Pour mettre au point une approche méthodologique commune d'évaluation de l'impact de l'accueil, de la protection et l'assistance des réfugiés, le HCR a organisé en février, en avril et en novembre 2019 trois ateliers, avec l'appui technique de la Banque mondiale. Parmi les participants, il y avait des représentants de divers États membres (pays d'accueil de réfugiés et pays donateurs) issus des missions basées à Genève et des capitales. Un accent particulier avait été mis sur le fait qu'il fallait assurer un processus participatif permettant de concevoir des méthodologies en commun.

7. Le but visé était de mettre au point un langage commun pour des expériences partagées, grâce à un consensus sur l'approche, la portée et l'identification des méthodologies d'évaluation de l'impact, adaptées pour une application générale en vue de susciter l'élan pour les engagements pratiques pris en 2019 au Forum mondial sur les réfugiés.

### III. Réalisations à janvier 2023

8. L'une des principales réalisations a été l'accord sur une approche progressive et pluriannuelle mettant l'accent sur la participation et l'aspect pratique. Le caractère volontaire de la participation au processus vise à impliquer autant de pays d'accueil possible. Il avait été convenu qu'une approche pratique était nécessaire pour garantir la simplicité et la transparence des méthodologies proposées : a) en maintenant des normes de qualité ; b) en s'appuyant sur des sources de données officielles et recoupées, si possible ; et c) en reconnaissant la nécessité d'adaptations en cas de besoin de comparabilité.

9. Les ateliers de 2019 ont permis d'identifier et d'examiner divers secteurs et leur complexité pour l'évaluation de l'impact à court, à moyen et à long terme. Il avait été convenu de commencer par la tâche la plus facilement quantifiable, quoique importante, consistant à évaluer les coûts budgétaires, avec un accent sur l'éducation comme base de discussions sur les défis et possibilités liés aux méthodologies éventuelles. Les participants ont reconnu le fait que la traduction des dispositions du Pacte mondial sur les réfugiés en actes comporte des défis pratiques comme la nécessité de renforcer les capacités par des ressources nécessaires pour réunir les données requises, l'amélioration de la coordination et la collaboration avec les partenaires impliqués ainsi que la méthodologie et la stratégie de gestion des ressources et d'établissement des rapports.

10. Sur la base des discussions ayant eu lieu lors des ateliers de 2019, la Banque mondiale a mis au point, en collaboration avec le HCR, une méthodologie d'évaluation des coûts de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux des pays d'accueil. Les conclusions de son étude ont été présentées en février 2022 aux États membres. Le HCR et la Banque mondiale ont invité les pays d'accueil à utiliser cette méthodologie pour mesurer les coûts de l'inclusion des réfugiés dans leurs systèmes éducatifs nationaux. La méthodologie avait été aussi présentée en 2022 à un événement en marge de la Banque mondiale lors de sa réunion annuelle du printemps.

11. À la réunion de février 2022, les États membres ont exprimé leur satisfaction pour les efforts jusqu'ici fournis, notamment le travail méthodologique de la Banque mondiale et du HCR dans le secteur de l'éducation et le rapport final. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité de mettre au point des méthodologies pour d'autres secteurs comme la santé. Le HCR et la Banque mondiale ont proposé le logement et la protection sociale comme autres secteurs pouvant éventuellement être examinés.

12. En janvier 2023, le HCR a organisé, en collaboration avec la Banque mondiale et le Centre commun de données sur le déplacement forcé, le quatrième atelier technique avec des représentants des États membres issus des missions basées à Genève et des capitales. Cet atelier avait pour principaux objectifs : a) d'évaluer les progrès accomplis dans l'évaluation des coûts budgétaires de l'accueil et de l'assistance des réfugiés dans le secteur de l'éducation et de proposer la voie à suivre pour le partage des responsabilités ; et b) de proposer un autre secteur pour l'évaluation (abris, logement ou besoins essentiels) et de discuter des options méthodologiques pour l'estimation de leurs coûts budgétaires relatifs. L'idée d'étendre l'estimation des coûts budgétaires aux besoins essentiels a été reçue avec intérêt. Il avait été convenu d'établir un projet de méthodologie à présenter au prochain atelier. Les États membres ont demandé d'accorder la priorité, en matière d'évaluation des coûts, au secteur

de la santé, et il avait été convenu d'établir un projet de méthodologie pour ce secteur à présenter au prochain atelier.

#### IV. Résumé du cinquième atelier

13. En collaboration avec la Banque mondiale et le Centre commun de données sur le déplacement forcé, le HCR a organisé le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2023 le cinquième atelier avec les États membres. Cet atelier s'est tenu sous un format hybride, avec 35 participants issus des missions basées à Genève et des capitales. Il a porté sur les principales catégories de dépenses dans trois secteurs cibles, à savoir l'éducation, la santé et les besoins essentiels. Les leçons apprises de l'estimation des coûts en matière d'éducation et utiles pour les secteurs de la santé et des besoins essentiels ont été exploitées. Les projets de méthodologie pour les trois secteurs cibles ont été présentés pour avis aux États membres.

14. Il ressort de l'enquête en ligne effectuée pendant l'atelier que les délégations souhaitent voir : a) plus de données permettant d'éclairer les choix politiques ; b) des orientations méthodologiques claires et crédibles pour étendre l'estimation des coûts à d'autres contextes ; c) des solutions pratiques permettant de soutenir de façon efficace et efficiente les réfugiés et leurs communautés d'accueil ; d) les pays d'accueil identifiés comme désireux de se charger du travail sur le plan national dans les secteurs cibles de l'éducation, de la santé et des besoins essentiels ; e) les feuilles de route pour les trois secteurs thématiques, assorties d'engagements de la communauté internationale en matière de partage des responsabilités ; f) un accord sur les prochaines étapes et les prochains secteurs clairement définis ; g) la possibilité pour les gouvernements de partager les expériences sur les coûts supportés ; h) la contribution des États membres sur la méthodologie initiale et la conception de la feuille de route pour s'accorder sur les méthodologies d'évaluation des coûts de l'inclusion des réfugiés en matière de santé et de besoins essentiels ; et i) des méthodologies adaptées aux situations prolongées et à divers contextes nationaux. En outre, certains États ont souhaité que les coûts des infrastructures pour les services comme la fourniture de l'eau, la construction de routes, d'écoles et d'hôpitaux soient pris en compte lors de la détermination des coûts de l'inclusion des réfugiés dans les trois secteurs cibles.

15. Les États membres ont aussi exprimé leurs préoccupations sur les liens entre les plans d'estimation des coûts et les financements. L'insuffisance des financements des donateurs et l'absence de services dans les secteurs cibles au sein des communautés d'accueil rendent difficile aux États membres de maîtriser l'augmentation des coûts de l'inclusion des réfugiés en veillant à améliorer le niveau de services offerts aux nationaux.

16. Les délégations ont aussi exprimé la nécessité d'une méthodologie souple, y compris pour les pays dont les politiques ne favorisent pas l'inclusion des réfugiés dans les services nationaux. Les éléments montrant que la création de services parallèles pour les réfugiés n'est pas efficace et qu'elle peut limiter les avantages pour les communautés d'accueil ont également été discutés. De plus, les États membres ont convenu qu'un coût global standard pour différents secteurs pouvait être un outil comparatif utile pour la communication des besoins aux donateurs. Ils ont reconnu la nécessité d'aller de l'avant sur deux fronts : a) mettre au point une méthodologie globale, avec un accent sur les coûts budgétaires ; et b) concevoir des approches nationales pouvant élargir la portée de l'intégration des coûts économiques, sociaux et budgétaires.

17. Les États membres ont exprimé la nécessité de poursuivre le dialogue aux plans national et régional, ainsi que la collaboration sur l'initiative d'évaluation de l'impact, avec la possibilité de présenter aux donateurs des plans chiffrés nationaux et d'autres approches mettant en lien les coûts et les financements des donateurs. Il a été convenu qu'il fallait réaliser rapidement des progrès au cours des six prochains mois au niveau de l'estimation globale des coûts pour les secteurs de la santé et des besoins essentiels.

18. Le rapport sur le coût global d'une éducation inclusive pour les réfugiés, publié en 2021<sup>1</sup>, tient compte de la méthodologie convenue par les États membres pour l'évaluation

---

<sup>1</sup> Le rapport intitulé « *The Global Cost of Inclusive Refugee Education* », est disponible dans son intégralité sur le site Internet mondial du HCR et sur le site Internet de la Banque mondiale.

des coûts globaux de l'éducation pour les réfugiés. Il est le résultat des discussions ayant eu lieu à la suite des trois ateliers de 2019. La méthodologie mise à jour a été révisée en 2023 dans le cadre du suivi de deux ateliers, compte tenu de l'accroissement du nombre des réfugiés depuis la publication du rapport. Le rapport révisé intitulé « *Developing a Methodology for Measuring the Impact of Hosting, Protecting, and Assisting Refugees (Phase II) – The Global Cost of Inclusive Refugee Education: 2023 Update* »<sup>2</sup>, a été par la suite communiqué aux États membres en décembre 2023.

19. Pour le secteur des besoins essentiels, une approche détaillée a été présentée lors du cinquième atelier. La Banque mondiale s'est proposée d'aider sur demande les pays à déterminer les coûts nationaux, et les États membres ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'objectif ambitieux consistant à éliminer la pauvreté chez les réfugiés.

20. Concernant le secteur de la santé, les États membres ont réfléchi sur les défis consistant à suivre les coûts exacts et les résultats pour les réfugiés qui sont déjà inclus dans les systèmes nationaux de santé, étant donné qu'actuellement il n'y a pas de distinction au niveau des données entre les réfugiés et la population locale.

21. Il convient en particulier de noter le plan chiffré que le Gouvernement de la République islamique d'Iran a présenté lors du cinquième atelier sur l'accueil des réfugiés, qui comprend un modèle de partage des coûts avec une contribution gouvernementale de 85 % et une contribution des réfugiés de 15 %. Ce modèle cadre étroitement avec les trois secteurs cibles de l'éducation, de la santé et des besoins essentiels auxquels les États membres ont accordé la priorité pour cette initiative.

## V. Prochaines étapes

22. La Banque mondiale et le HCR ont demandé aux États membres de faire des observations techniques sur les méthodologies pour la santé et les besoins essentiels pour que les échanges au cinquième atelier soient pris en compte. Les États membres ont proposé une période d'essai de ces méthodologies globales sur le plan national.

23. La Banque mondiale et le HCR ont convenu avec les États membres de finaliser les méthodologies d'évaluation des coûts des besoins essentiels et de la santé, afin de faciliter l'opération annuelle globale de détermination des coûts des trois secteurs cibles de l'éducation, de la santé et des besoins essentiels. La Banque mondiale s'est proposée d'effectuer, sur demande des pays, l'analyse sur le plan national des besoins essentiels. Elle a indiqué qu'il faudrait à cet effet présenter une demande officielle à l'Unité de gestion de pays de la Banque mondiale dans le pays concerné. En outre, il a été proposé, aux fins de crédibilité et de comparaison entre les pays, que les données de tiers soient appliquées à la détermination globale des coûts.

24. Les États membres ont souligné la nécessité de poursuivre les échanges sur l'initiative d'évaluation de l'impact et d'organiser des conférences de donateurs où les États membres pourront présenter leurs plans chiffrés ou d'autres approches de financement. D'autres discussions suivront avec eux sur la manière de mieux établir les liens entre la détermination des coûts et le financement dans chaque secteur.

25. Les 22 et 23 mai 2024 à Nairobi au Kenya, le HCR a organisé, en collaboration avec la Banque mondiale, le sixième atelier technique avec les États membres pour présenter les méthodologies révisées pour la santé et les besoins essentiels. L'objectif visé était de valider les méthodologies globales affinées d'évaluation des coûts et d'examiner la possibilité d'étendre de telles approches à des cas spécifiques de pays. Un résumé de l'atelier sera présenté à la quatre-vingt-dixième réunion du Comité permanent.

<sup>2</sup> Le rapport intitulé « *Developing a Methodology for Measuring the Impact of Hosting, Protecting, and Assisting Refugees (Phase II) – The Global Cost of Inclusive Refugee Education: 2023 Update* », est disponible dans son intégralité sur le site Internet de la Banque mondiale.